

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

POUR UNE SANTÉ ACCESSIBLE ET CONTRE LA DÉSSERTIFICATION MÉDICALE - (N° 4589)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par

M. Chenu, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet, M. Bilde et Mme Pujol

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.